

comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 23e session, le 23 juin 1937.

## RELATIONS EXTÉRIEURES

### CRÉATION D'UN COMITÉ PERMANENT

L'honorable C.-P. BEAUBIEN propose :

Résolu: Qu'un nouveau comité permanent de cette honorable Chambre, dénommé le Comité permanent sur les Affaires étrangères, soit constitué aux fins de mettre en délibération les questions d'intérêt international, et que les règles du Sénat soient modifiées en conséquence.

Honorables sénateurs, je n'ai guère à dire, il me semble, pour expliquer ma motion. Je devrais ajouter, cependant, que depuis que j'ai donné des explications à la Chambre après que l'avis de motion eût été consigné à l'ordre du jour, la situation européenne est devenue bien plus grave. L'ombre d'Hitler s'est étendue sur l'Autriche. Le premier ministre de la Grande-Bretagne, comme il l'a dit à la Chambre des communes, a cru nécessaire, afin d'empêcher la guerre, de traiter directement et immédiatement avec l'Italie, et s'est même dispensé des précieux services d'un homme d'Etat tel que le très honorable Anthony Eden.

Si la situation était déjà dangereuse, quelle est-elle aujourd'hui? Il me semble que tout penseur en Europe ou de ce côté-ci de l'Atlantique doit se demander: "Où allons-nous? Nous avons besoin de lumière dans les ténèbres actuelles et, à mon avis, la création de ce comité permettrait aux membres de cette Chambre d'obtenir de celui que j'appellerai l'ambassadeur du gouvernement, l'honorable leader de cette Chambre (M. Dandurand) tous les renseignements possibles sur les affaires étrangères. J'ai discuté ce sujet avec nombre de mes collègues, et nous en sommes venus à la conclusion unanime que nous avons besoin d'être renseignés autant que possible afin de décider ce que nous ferions si la foudre éclatait dans les ténèbres et si une autre guerre était déclanchée dans l'univers.

A part ces quelques observations, je me contenterais de suggérer que, afin que le comité ait plus d'envergure, nous changerons son nom en celui de "comité permanent des affaires étrangères et des question connexes". Cela permettrait au comité d'étudier toutes les affaires internationales.

L'honorable RAOUL DANDURAND: Honorables sénateurs, je ne me rappelle pas si j'ai pris la parole lorsque mon honorable ami a donné avis de cette motion, avec de brèves explications, suivi par mon honorable ami de Vancouver (l'honorable M. McRae). Si je ne l'ai pas fait alors, je désire dire aujourd'hui que je ne suis pas opposé à la motion. Plusieurs questions seraient du ressort du comité projeté. Je comprends que c'est une innova-

tion, et nous devons être prudents en discutant des questions qui ne concernent pas que le Canada mais les autres parties du Commonwealth. Cependant, nous ferons de notre mieux.

L'honorable A. D. McRAE: Honorables sénateurs, inutile pour moi de répéter que je vois d'un bon œil la création de ce comité permanent. Le changement de nom proposé par l'honorable sénateur de Montarville (l'honorable M. Beaubien) comprendra, sauf erreur, un champ assez vaste. J'ai surtout à l'idée certaines résolutions que j'ai reçues de la Wild Game Maintenance Association des provinces de l'Ouest, qui désire tout particulièrement que le sujet de la conservation du gibier soit présenté. Plusieurs questions semblables seront soulevées de temps à autre et, si je comprends bien, le comité projeté serait autorisé à les étudier. Je suis donc en faveur de la création de ce comité permanent.

L'honorable W. M. ASELTINE: Honorables sénateurs, je ne m'oppose pas à la motion. De fait, je crois que ce comité serait très important et accomplirait beaucoup de travail. J'ai d'abord pensé à proposer en amendement que la tâche du comité soit plus considérable en comprenant les affaires internes. Je croyais que le comité pourrait examiner le problème de la conservation de la faune au Canada. Comme vient de le dire mon honorable collègue de Vancouver (l'honorable M. McRae), nous avons reçu des pétitions des provinces de l'Ouest, où, depuis quelques années, le gibier à plume a été détruit en plus grande quantité que je ne voudrais le dire. Il est de moins en moins nombreux. Il me semble donc très important que nous ayons un comité permanent du Sénat pour étudier la conservation de la faune du Canada. Lorsque j'étais jeune garçon, vivant dans la vallée de l'Ottawa, je pêchais beaucoup. A cette époque, le poisson était abondant dans tous les lacs et les cours d'eau voisins d'Ottawa et dans le comté de Lanark. Maintenant il faut franchir des milles et des milles, des centaines, pour faire de bonnes pêches. A l'automne, il faut se rendre encore plus loin, probablement, pour trouver des terrains de chasse giboyeux. Plus tard, je proposerai probablement une motion tendant à la nomination d'un comité permanent relatif à la conservation de notre faune. Tout en acceptant cette motion, je n'ai pas voulu laisser passer cette occasion sans donner quelque avis aux honorables membres de ce que je pourrai faire en une circonstance ultérieure.

L'honorable JOHN T. HAIG: Honorables sénateurs, la Manitoba Game and Fish Association a écrit à plusieurs honorables membres